Le Syndicat des Pilotes du groupe Air France

SPAF Roissypole – Bât Aéronef - 5 rue de Copenhague - 95731 Roissy CDG Cedex - Tél : 01 46 86 66 05 - Email : contact@syndicatspaf.com

Roissy, Orly, le 17 octobre 2023

CONSIGNE
TRAITEMENT DES ARRIVÉES À CDG

À l'escale de CDG, les interactions avec les équipages se dégradent après un effort qui a surtout reposé sur la bonne volonté des personnels. Le traitement des arrivées et des PN à l'arrivée devient de plus en plus défaillant. **Il nous faut agir avant que le point de non-retour ne soit atteint.**

1) Les WCH :

Il a fallu presque 2 ans après la mise en place de la sous-traitance des WCH à CDG pour obtenir que l'agent d'escale arrivée Air France prenne en charge les chaises S et R pour les accompagner en haut de la passerelle quand la société sous-traitante était retardée ou tout simplement absente…

L'escale n'a pas été longue à trouver une parade afin de ne plus consacrer un agent à ces arrivées et se décharger de la relance des équipes en charge des WCH sur les équipages même bien au-delà de la fin du temps de service :

=> il n'y a plus d'agent AF arrivée à CDG dès lors qu'il n'y a pas de particularité… Ce qui est parfaitement inique, c'est que l'escale ne considère pas les WCH comme des particularités ! Seuls les UM et les urgences médicales en sont.

C'est passé comme un oukase de la DGOA qui a prétendu en GMP que ce choix de l'escale ne modifie en rien notre travail … si tout se passe bien. C'est la négation même d'une exploitation en temps réel. **L'escale s'est donc déchargée de son rôle de coordonnateur des arrivées sur l'équipage qui doit alors s'y substituer** dès que l'arrivée ne se déroule pas de manière nominale, ce qui arrive souvent !
Au moins, quand un agent AF est présent et bloqué à bord avec les PN, on peut espérer que l'escale fera le maximum pour que les choses s'accélèrent ! Clairement dès lors que seuls les PN font les frais de ces dysfonctionnements, l'escale n'en a rien à faire, voire en retire une certaine délectation…

2) Les bagages équipage :

Le débarquement des bagages équipage était auparavant prioritaire, puis il est passé après celui des passagers « haute contribution » avec l'engagement de les avoir au plus tard dès la fin du débarquement des passagers…

Comme d'habitude, la mesquinerie de l'escale de CDG envers les PN fait que régulièrement **des consignes clandestines circulent pour que nos bagages soient débarqués à la toute fin** ou du moins apportés au pied de l'avion en dernier, de sorte que nous attendions. Nous devons fréquemment faire des rappels pour maintenir l'ordre des choses et faire respecter les accords. On se voit même répondre par l'escale en fréquence : « ce n'est pas grave puisque vous n'avez pas votre navette !!! ».

Depuis peu, manifestement, une nouvelle consigne circule en ce sens et nos bagages arrivent au pied de l'avion une fois que tous les bagages sont partis en galerie et le fret sorti de l'avion. L'excuse la plus fréquente étant que l'équipe n'est pas au complet…
Alors avant que cela ne devienne la norme, nous devons réagir !

3) Les navettes équipages

S'il y a eu une amélioration évidente, les retards sont encore bien trop fréquents et cela n'a pas l'air de beaucoup gêner les interlocuteurs de la fréquence escale : « elle est en route » puis 20 minutes après « oui, on vous confirme qu'elle est en route »... Que ce soit vrai ou pas, manifestement ce n'est pas leur problème et le repos équipage semble le dernier de leurs soucis.

Tout cela va immanquablement se dégrader au moment de la pointe d'activité des JO et des JO paralympiques. La compagnie doit urgemment résoudre tous ces problèmes, et de manière pérenne !

LES DEMANDES DU SPAF :

- **Rétablissement de l'agent arrivée Air France à CDG** dès lors qu'il y a des PMR et/ou des besoins de coordonner l'assistance que doit l'escale de CDG aux PN et aux passagers à leur arrivée.
- **Création d'un dédommagement pérenne pour les PN qui subissent les dysfonctionnements de l'escale de CDG** (ou d'ADP ! Libre à la compagnie de se retourner contre ce fournisseur.) à l'instar des personnels d'escale qui bénéficient d'heures sup ou de récupération lorsqu'ils subissent des dysfonctionnements qui génèrent des dépassements de leurs heures de service. Cette compensation devra être **égale à une PV** dès lors que l'arrivée du bus à la Cité PN se fera au- delà de la fin du TdT et augmentée d'une PV toutes les heures (1PV de 1 minute à 1h, 2PV de 1h01 à 2h00, etc.).

Comme la mission se termine une fois dans la navette, tous les passagers dans les mains de l'escale, bagages équipage récupérés, seul le blocage de la préparation pour le départ suivant de l'avion fera bouger les choses favorablement.
La navette équipage doit être présente à H+10 soit 10 minutes après le bloc arrivée réalisé.

Les bagages équipage doivent être présents au pied de l'avion (à l'avant de l'avion) dès la fin du débarquement des passagers non PMR ou à autres particularités.

Enfin, notons qu'il est de plus en plus courant que la sécurité soit mise en jeu alors qu'il reste des PAX en cabine et que des intervenants montent à bord, agissant au mépris des règles les plus élémentaires (qu'ils ne connaissent généralement pas ou de moins en moins).

Tant que la Direction ne se sera pas engagée à corriger la situation, le SPAF vous demande d'appliquer **la consigne suivante :**

AUCUN INTERVENANT À BORD EN VUE DU PROCHAIN DÉPART TANT QUE DES PASSAGERS SONT ENCORE PRÉSENTS, TANT QUE LA NAVETTE N'EST PAS ARRIVÉE ET VISIBLE ET TANT QUE LES BAGAGES ÉQUIPAGE NE SONT PAS DÉLIVRÉS.
CELA CONCERNE AUSSI BIEN LA MAINTENANCE, LE MÉNAGE, SERVAIR, LES ÉQUIPEMENTIERS VIDÉO ET TOUT AUTRE SERVICE OU PERSONNEL VOULANT MONTER À BORD EN VUE DE TRAITER LE VOL SUIVANT !

Le SPAF se réjouirait que les pilotes n'aient jamais à appliquer cette consigne, mais puisque la tendance se poursuit et se confirme, il nous faut agir collectivement.
Les conditions se dégradent et nous allons dans le mur en termes de respect des équipages, de respect du contrat social, des accords et, in fine, de la sérénité et de la sécurité au travail.
N'hésitez pas à appliquer et à faire appliquer cette consigne, c'est un levier important pour convaincre la compagnie que notre bonne volonté a des limites et que nous ne sommes ni aveugles ni naïfs...

Le Bureau du SPAF